

(N° 59)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1913.

XVIII

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dans la note placée en tête du dernier projet de Budget extraordinaire, le Gouvernement annonçait sa résolution de déposer désormais ce document avant le commencement de l'année à laquelle il se rapporte : en acquit de cet engagement, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui aux Chambres le projet de Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1914.

Il comprend, aux articles 1, 2, 3 et 4, un ensemble de crédits s'élevant à fr. 186,224,719 25.

Le projet prévoit, d'autre part, des recettes évaluées à 797,700 francs.

*
* *

Les dépenses mobilières de premier établissement concernant l'armée interviennent dans le total du projet pour une somme d'environ 27 millions de francs.

Les dépenses de l'espèce à effectuer dans un délai de cinq années, de 1913 à 1917, sont évaluées à 196 millions, chiffre établi dans l'Exposé financier soumis à la Législature le 11 juin dernier (*Doc. n° 290* de la Chambre des Représentants), à l'occasion des projets de loi fiscaux qui ont été votés au mois d'août suivant. Le Gouvernement a expliqué que le montant de ces dépenses extraordinaires et urgentes serait avancé sur l'emprunt, sauf amortissement sur l'ordinaire dans l'espace de vingt-cinq années, par le moyen d'une annuité de remboursement à inscrire au Budget de la Guerre.

En exécution de ce programme, une première série de crédits, d'un total de 17,462,000 francs, ont été inscrits au Budget extraordinaire de 1913 (art. 33 à 41, 43 et 44); la deuxième série figure aux articles 42 à 46, 48, 55 et 57 du présent projet.

D'autre part, une première annuité de remboursement, calculée à raison d'un vingt-cinquième du total de 196 millions, soit 7,840,000 francs, est portée au projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1914 (art. 27).

*
* *

Un autre groupe de crédits inscrits au projet comporte une mention spéciale.

Le Gouvernement sollicite pour les installations maritimes d'Anvers (art. 26 du tableau), pour le nouveau système défensif de la même place (art. 56 du tableau) et pour la jonction Nord-Midi (art. 3 du projet de loi) un ensemble de crédits s'élevant à plus de 17 millions de francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Chambre sait que les travaux maritimes à exécuter à Anvers sur la rive droite de l'Escaut, notamment les darses récemment construites, sont destinés à être repris par la Ville.

Les dépenses relatives à ces entreprises, sauf la part de l'intervention de l'État dans la construction des écluses, ne constituent dès lors que des avances de fonds.

D'autre part, certaines étendues de terrains expropriées et payées à l'heure actuelle seront revendues. Le produit de ces ventes permettra de compenser, pour une bonne part, les travaux incombant à l'État : murs de quai, travaux à l'Escaut, transbordeur, modifications au chemin de fer, détournement des Schyns, déplacement de la ligne de défense.

Une situation analogue existe pour la jonction Nord-Midi. La dépense restant à faire pour les acquisitions d'immeubles et l'achèvement complet du travail sera récupérée ultérieurement par la revente des propriétés qui resteront disponibles.

*
* *

Il paraît superflu d'ajouter, une fois de plus, que notre Budget extraordinaire est destiné principalement à couvrir des dépenses directement productives. Il en est ainsi notamment pour celles concernant le premier établissement des chemins de fer, des postes, des télégraphes, des téléphones, etc.

Quant aux dépenses qui n'ont pas ce caractère, elles sont, néanmoins, toutes indirectement productives. En contribuant à assurer efficacement la sécurité du pays, et en favorisant le développement de notre industrie et de notre commerce, elles agissent comme des facteurs puissants de la prospérité nationale.

ARTICLE 1^{er} DU PROJET DE LOI.**1^o MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

ART. 1^{er} DU TABLEAU. — *Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la Légation de Belgique à Berlin.*

Crédit demandé : 338,750 francs.

Ce crédit comprend la deuxième annuité du prix, soit 325,000 francs, et une année d'intérêts calculés à raison de 5 % sur le montant des deux dernières annuités, c'est-à-dire sur la somme de 675,000 francs, conformément au § II de l'article 3 du contrat de vente.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^e MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

SERVICES DE L'AGRICULTURE.

ART. 2 DU TABLEAU. — *Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 220,000 francs.

Cette somme permettra de continuer la restauration de la forêt de Her-togenwald, la mise en valeur des terrains incultes achetés par l'État dans ces dernières années et la construction de bonnes voies de vidange dans plusieurs bois domaniaux.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Voirie vicinale. — Travaux de construction.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 par la liquidation des subsi-des promis aux communes pour l'établissement de chemins vicinaux, s'élèvent à. fr. 2,571,501 »

Les reliquats de crédits antérieurs valables en 1914 montent à 571,501 »

Reste à demander. . fr. 2,000,000 »

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.

A. — Routes.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Routes et raccordements : construction, redresse-ment et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés ; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.*

Crédit demandé : 13,000,000 de francs.

Ce crédit permettra de continuer les travaux en cours et d'en entrepren-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dre de nouveaux ; quant à ces derniers, il sera tenu compte des nécessités les plus urgentes constatées dans les diverses régions du pays, et d'autre part, du concours financier des provinces et des communes.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Expropriations et travaux en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords résultant de la transformation des quartiers par suite de la suppression de l'enceinte actuelle : exécution des conventions avec la ville d'Anvers et les communes de Merxem, Berchem, Borgerhout et Dourne. Expropriations et travaux en vue de l'élargissement et du redressement de la route d'Anvers à Boom et de l'aménagement des abords : exécution de la convention avec la commune de Boom.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Ce crédit permettra de continuer les expropriations et les travaux en cours.

B. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 6 DU TABLEAU. — *Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour l'exécution des travaux de parachèvement.

ART. 7 DU TABLEAU. — *Musées royaux de peinture et de sculpture. Projet d'agrandissement et de dégagement.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est nécessaire afin de pourvoir aux dépenses à résulter de l'étude du projet.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Construction d'un hôtel pour les bureaux du Ministère des Colonies.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est nécessaire afin de poursuivre les études préliminaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9 DU TABLEAU. — *Tir national à Schuerbeek.
Réfection des installations.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ce crédit permettra d'effectuer aux installations les travaux exigés par les nécessités actuelles du tir.

C. — Bâtiments militaires et casernement de la gendarmerie.

ART. 10 DU TABLEAU. — *Bâtiments à usages militaires dans les places
ouvertes. — Construction, appropriation, extension, amélioration et
ameublement.*

Crédit demandé : 10,200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à l'extension des bâtiments à usages militaires dans les places ouvertes.

ART. 11 DU TABLEAU. — *Casernement de la gendarmerie. — Construction,
appropriation, extension, amélioration et ameublement.*

Crédit demandé : 2,300,000 francs.

Ce crédit permettra d'étendre le casernement de la gendarmerie en vue de loger les effectifs supplémentaires des forces mobiles et des brigades, et de continuer l'amélioration du casernement actuel.

D. — Travaux hydrauliques.

ART. 12 DU TABLEAU. — *Meuse. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 en vue de l'amélioration de la navigation et du régime des crues de la Meuse s'élèvent

à fr.	3,832,80	»
-----------------	----------	---

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à	832,807	»
--	---------	---

Reste à demander fr.	3,000,000	»
--------------------------------	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13 DU TABLEAU. — *Sambre. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, en vue de l'amélioration de la Sambre, s'élèvent à fr. 4,188,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 655,000 »

Reste à demander. . . . fr. 533,000 »

ART. 14 DU TABLEAU. — *Ourthe. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 en vue de l'amélioration de l'Ourthe en aval de Chênée, s'élèvent à fr. 444,390 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 268,390 »

Reste à demander. . . . fr. 173,000 »

ART. 15 DU TABLEAU. — *Canaux houillers. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, en vue de la continuation des travaux de mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles, des travaux se rapportant au raccordement direct de ce canal à celui de Bruxelles au Rupel, ainsi que de ceux du canal du Centre, s'élèvent à fr. 5,000,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 1,737,318 »

Reste à demander. . . . fr. 3,262,682 »

ART. 16 DU TABLEAU. — *Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements et leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, en vue de l'exécution des travaux d'amélioration de la ligne de navigation de Liège à Anvers, ainsi que de ses embranchements, s'élèvent à fr. 2,521,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 1,750,000 »

Reste à demander. . . . fr. 771,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les honoraires des avocats, chargés spécialement de poursuivre les expropriations judiciaires pour l'amélioration du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, seront prélevés sur le présent crédit.

ART. 17 DU TABLEAU. — *Escaut. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 en vue de la continuation des travaux d'amélioration de l'Escaut, conformément au projet d'ensemble arrêté, s'élèvent à fr. 821,748 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 321,748 »

Reste à demander. . . fr. 500,000 »

ART. 18 DU TABLEAU. — *Lys. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour les travaux d'amélioration de la Lys et pour la réalisation du projet d'extension du bief intermédiaire dans la traverse hydraulique de Gand, s'élèvent à fr. 1,094,217 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 840,217 »

Reste à demander. . . fr. 254,000 »

ART. 19 DU TABLEAU. — *Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions de dépenses à faire en 1914 pour la continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dyle et pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne en aval de Vilvorde, s'élèvent à fr. 650,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 450,000 »

Reste à demander. . . fr. 200,000 »

ART. 20 DU TABLEAU. — *Rupel. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, notamment pour la signalisation électrique des rives du Rupel, s'élèvent à . . fr. 175,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
s'élèvent à 100,000 »

Reste à demander. . . fr. 75,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21 DU TABLEAU. — *Nèthes. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour l'amélioration des Nèthes s'élèvent à fr. 175,894 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à 103,894 »

Reste à demander fr. 72,000 »

ART. 22 DU TABLEAU. — *Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, notamment pour la construction de nouveaux ponts sur le canal, s'élèvent à . . . fr. 124,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à 70,000 »

Reste à demander fr. 54,000 »

ART. 23 DU TABLEAU. — *Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour la continuation des travaux d'amélioration du canal s'élèvent à fr. 598,216 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à 498,216 »

Reste à demander fr. 100,000 »

ART. 24 DU TABLEAU. — *Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour continuer les travaux d'amélioration du canal, tant sur le territoire néerlandais que sur le territoire belge, et pour l'établissement d'une communication entre les deux rives du canal à Selzaete, s'élèvent à fr. 166,374 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à 126,374 »

Reste à demander fr. 40,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25 DU TABLEAU. — *Canaux de Furnes à Dunkerque
et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour la continuation des travaux d'amélioration des dits canaux s'élèvent à . . fr. 64,214 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 25,214 »

Reste à demander. . . fr. 39,000 »

ART. 26 DU TABLEAU. — *Installations maritimes d'Anvers. — Expropria-
tions, travaux et dragages, y compris ceux relatifs aux programmes
définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du
15 mai 1912.*

Les prévisions des dépenses à faire pour les installations maritimes d'Anvers et dont le principe a été admis antérieurement par la Législature, s'élèvent à fr. 17,418,000 »

Les reliquats des crédits alloués et qui seront affectés indistinctement aux divers objets visés par le présent article, s'élèvent à 16,333,757 »

Reste à demander. . . fr. 1,084,243 »

Les honoraires des avocats chargés spécialement de poursuivre les expropriations judiciaires seront prélevés sur le présent crédit.

ART. 27 DU TABLEAU. — *Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, en vue de l'extension des installations maritimes d'Ostende, s'élèvent à . . . fr. 621,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 500,000 »

Reste à demander. . . fr. 121,000 »

ART. 28 DU TABLEAU. — *Port de Blankenberghe. — Expropriations
et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, notamment pour la construc-
tion d'un banc de carénage à l'ouest du chenal du port et d'un mur de quai
dans le bassin d'échouage, s'élèvent à fr. 500,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914
montent à 449,381 »

Reste à demander. . . fr. 50,619 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29 DU TABLEAU. — *Port de Nieuport. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, entre autres pour le prolongement des estacades est et ouest et pour la construction d'une tête d'écluse et d'un appontement dans le bassin à flot, s'élèvent à . fr. 700,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à. 617,299 »

Reste à demander fr. 82,701 »

ART. 30 DU TABLEAU. — *Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Etablissement d'une station sanitaire à Zeebrugge.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, pour les expropriations et pour la continuation des travaux, s'élèvent à. . . . fr. 429,928 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à. 336,928 »

Reste à demander fr. 93,000 »

ART. 31 DU TABLEAU. — *Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914 pour les travaux de transformation du canal, y compris les honoraires des avocats chargés de la défense des intérêts de l'État dans les procès auxquels l'exécution des travaux a donné naissance, s'élèvent à fr. 242,000 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à. 25,000 »

Reste à demander. . . . fr. 217,000 »

ART. 32 DU TABLEAU. — *Côte. — Expropriations et travaux.*

Les prévisions des dépenses à faire en 1914, notamment en vue de la continuation des travaux de défense du littoral, s'élèvent à. fr. 4,183,290 »

Les reliquats des crédits alloués et valables en 1914 montent à. 820,290 »

Reste à demander. . . . 363,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33 DU TABLEAU. — *Canal de Lournain à la Dyle. — Amélioration et prolongement jusqu'à Hasselt. — Frais d'études.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les frais d'études de la Commission instituée par arrêté royal du 12 juin 1911.

ART. 34 DU TABLEAU. — *Evacuation des eaux des polders du nord de la Flandre.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme permettra d'entamer les travaux d'écoulement des eaux dans le nord de la Flandre orientale.

3° MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

ART. 35 DU TABLEAU. — *Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux).*

Crédit demandé : 50,900,000 francs.

Ce crédit sera affecté aux dépenses suivantes :

A. — TRAVAUX :

Aménagement des gares d'Ans, Ans-Est, Anvers (modifications et extensions aux voies ferrées des environs d'Anvers), Arlon, Athus, Beyne, Bleyberg, Bois-de-Breux, Bruges (y compris le détournement de la ligne de Bruges à Lophem, l'établissement de voies spéciales entre Oostcamp et la nouvelle gare de Bruges et le détournement des voies principales aux abords de Bruges), Bruxelles (gares de l'agglomération), Cerfontaine, Charleroi et gares voisines, Chénée, Cheratte, Ciney, Comblain-la-Tour, Comines, Courtrai, Court-Saint-Étienne, Denderleeuw, Dolhain, Esemael, Flénu-Central, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Fraire, Gand (gares de l'agglomération et extensions aux voies ferrées des environs de Gand), Godewaersvelde, Hannut, Herstal, Jemelle, La Louvière (gare industrielle), Landen, Leval, Le Vieux-Campinaire, Lichtervelde, Liège-Guillemins, Malines, Marbehan, Mariembourg, Monceau, Mons, Mouscron, Namur, Neckerspoel, Nivelles-Nord, Olne, Ostende, Ottignies, Pepinster, Régissa, Rixensart, Thielt, Tournai, Trooz, Verviers (Est), Vellereille-le-Sec, Walcourt, Waremme, Welkeuraedt, Wevelghem, Willebroeck, Hasselt, Hérenthals, Libramont, La Hulpe, Liers, Liège-Vivegnais, Menin, Marloie, Nivelles-Est, Melreux, Roulers, Ressaix,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tamines, Trois-Ponts, Vichte, Wygmael, Auvelais, Uccle-Calevoet, Blaton, Braine-l'Alleud, Boom, Bertrix, Braives, Diest, Grand-Halleux, Huppaye, Handzaeme, Hoboken, Hofstade, Lokeren, Lede, Looz, Moustier, Naninne, Renaix, Villers-la-Ville, Ypres, Jodoigne, Bierset, Peissant, Oret, Vlamer-tinghe, etc.

Construction de bâtiments des recettes à Adinkerke, Antoing, Iseghem, Thielt, Faux, Seveneeken, Houdémont, Montignies-le-Tilleul, Bouchout, Henne, Morlanwelz, Nijlen, Trazegnies, Herseaux (frontière); de hangars aux marchandises à Anvers, Eecloo, Hamut, Ichtegem, Lamorteau, Thielt, Vertryck, Schoonaerde, Menin, Forchies, Liège-Palais, Morlanwelz, Trazegnies; d'un viaduc sur le boulevard « La Belgica » à Bruxelles; d'un couloir souterrain à Hasselt; de viaducs à Hasselt et à Rosoux-Goyer; de caniveaux pour le chauffage des trains et d'abris sur le premier trottoir vers Bruxelles, à Louvain, etc.

Agrandissement de bâtiments des recettes à Hamut, Pâturages, Gosselies, Wygmael, Stavelot, Boortmeerbeek, Menin; des hangars aux marchandises d'Athus, Braine-l'Alleud, Gand-Sud, Pâturages, Quaregnon-Wasmuel, Bourg-Léopold, Lokeren, Marchienne-au-Pont, etc.

Établissement d'une alimentation d'eau ou modifications aux installations existantes à Namur, Jambes (État), Saint-Ghislain, Virton-Saint-Mard, alimentation d'eau des gares de l'agglomération bruxelloise.

Renforcement d'ouvrages d'art sur la ligne de Namur à Ramillies; construction d'ouvrages supérieurs, à la sortie de la station de Châtelineau vers le Campinaire; établissement de la jonction directe entre le pont de Breedene et les installations secondaires d'Ostende-Quai, etc.

Acquisition de terrains pour l'exécution de travaux d'aménagement de stations et haltes, d'établissement de voies de garage, de suppression de passages à niveau, etc. fr. 24,500,000 »

B. — TRAVAUX GÉNÉRAUX :

Création de haltes et aménagement de haltes existantes (bâtiments, voies, signaux, abris); menus travaux divers aux voies des gares. Établissement de voies de manœuvres, de voies de garage, de liaisons, de culs-de-sac, de sécurité et installations hydrauliques; renforcement de la voie courante, consolidation de la voie, des talus, travaux d'assèchement; remplacement d'ouvrages d'art, de barrières roulantes (plus-value sur le compte capital);

A REPORTER fr. 24,500,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 24,500,000 »

pavages (cours aux marchandises, prolongement de trottoirs dans les stations, pour les mettre en rapport avec la longueur des trains); trottoirs mobiles de passages à niveau; fondations pour appareils dans les voies (ponts à peser les chariots, les wagons), colonnes hydrauliques, engins de chargement, plaques tournantes, suppression de passages à niveau; installations pour l'éclairage au gaz ou au pétrole dans les voies et sur les quais; bâtiments pour sous-stations électriques; maisons ouvrières (de piqueur, de garde); abris pour le personnel; améliorations de ces bâtiments; construction de chambres supplémentaires, de pavillons isolés, d'installations pour livrer l'eau potable, dispositifs pour l'éclairage, remplacement de cabines de signaleur (plus-value sur le fonds capital); améliorations et extensions des bâtiments des gares (eau potable, éclairage au gaz, ventilation, dispositifs pour se prémunir contre les vols et contre l'incendie); pavages des trottoirs attenant à ces bâtiments, plaques indicatrices, fondations pour engins de pesage; abris pour voyageurs sur les quais des gares; améliorations et extensions des bâtiments utilisés par le service de la traction. Fondations pour les machines dans ces bâtiments, plaques tournantes pour locomotives; engins de pesage. Ventilation, éclairage, eau potable, dispositifs pour se prémunir contre le vol et contre l'incendie. Amélioration et extension des parcs à charbon et à briquettes et caves pour réservoirs à pétrole et à huiles de graissage; travaux pour la sécurité de la circulation des trains, à l'exception de ceux entraînés par les remaniements importants de gares (block system, enclenchement des aiguilles et signaux des gares intermédiaires, application des signaux avertisseurs et de sécurité électriques sur les lignes importantes, remaniements peu importants de signalisation, téléphones, sonneries, etc.). Matériel (extension) pour tous travaux de signalisation (sémaphores, disques, signaux à distance, potelets, connexions diverses, appareils de bloc, appareils électriques); matériel de voies (rails et accessoires), ponts à peser, jauges, colonnes hydrauliques, indicateurs dromopétards; ballast,

A REPORTER. . . fr. 24,500,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 24,500,000 »

mobilier, ameublement, instruments, outils en extension;
salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance
des travaux neufs (dessinateurs temporaires, surveil-
lants) 14,000,000 »

C. — CONSTRUCTION DE LIGNES NOUVELLES.

Continuation des travaux en cours :

Bertrix à Muno.	}	9,000,000 »
Anvers-Sud et Anvers (Central) à Schaerbeek, Schaerbeek-Hal.		
Heyst à Knocke.		
Bruxelles-Midi à Gand (Saint-Pierre).		
Déplacement du chemin de fer de ceinture sur le territoire de Schaerbeek.		
Bruxelles-Midi à Hal.		
Montignies à Acoz (y compris l'aménagement de Bouffioulx).		
Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois.		
Stavelot à la frontière prussienne.		
Établissement de la quadruple voie des Aguesses, à Angleur.		
Établissement de la quadruple voie entre Monceau et Châtelineau.		
Améliorations des voies ferrées aux abords de Liège et nouvelles lignes vers l'Allemagne.		
Chemin de fer du bassin houiller limbourgeois.		
Voies ferrées aux environs d'Anvers.		
Ceinture ouest de Gand.		

D. — ÉTABLISSEMENT DE DOUBLES VOIES.

Continuation des travaux en cours :

Hyon-Ciply à Bonne-Espérance et à Faurœux; Ran-
sart à Jumet-Brûlotte; Beverst à Lanaeken; Châtelineau-
Châtelet à Bouffioulx; Gembloux à Fleurus; Landen à
Ramillies; Hasselt à Landen; Bellefontaine à Bertrix;

A REPORTER. . . . fr. 47,500,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 47,500,000 »

Gedinne à Houyet; Lophem à Thourout; Dixmude à Caeskerke; Chênée à Micheroux; Dampremy à Monceau; Anseremme à Dinant; Walcourt à Treignes; Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre; Athus à Virton; Virton à Bellefontaine; Bertrix à Gedinne; Virton à Marbehan; Virton à Lamorteau.

Acquisitions de terrains en vue de l'établissement ultérieur de la double voie :

Gand (Porte d'Anvers) à Lokeren; Deynze à Adinkerke; Courtrai à Comines; Gembloux-Landen-Hasselt.

Etablissement de courbes de raccordement :

1° A Jemeppe-sur-Sambre et à Ham-sur-Sambre, entre les lignes de Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre et de Charleroi à Namur;

2° A Louvain, entre la ligne de Malines à Louvain et celle de Louvain-Aerschot;

3° Raccordement de Bois-du-Luc à Bouvy et des Hayettes vers Mariemont;

4° Raccordement vers Marchiennes-Est de la ligne de Dampremy à Monceau;

5° Raccordement de la nouvelle gare de Bruges avec les lignes vers Ostende et vers Blankenberghe;

6° Courbe de raccordement entre la ligne de Mous à Manage et Manage à Braine-le-Comte, en vue de relier La Croyère à Familleureux;

7° Raccordement près d'Houyet entre Gedinne-Houyet et Houyet-Jemelle;

8° Raccordement de Lessines-Carières vers Papi-gnies;

9° Raccordement près de Hasselt entre Diest-Hasselt et le tronc commun des lignes vers Hasselt et vers Maeseyck;

10° Raccordement près d'Ath de Rebaix vers Leuze;

11° Raccordement de Couillet-Jamioulx vers La Sambre. 3,000,000 »

E. — DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR INEXÉCUTION DE TRAVAUX. 400,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . fr. 50,900,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 DU TABLEAU. — *Chemins de fer. — Traction et matériel.*

Crédit demandé : 22,000,000 de francs.

Matériel de traction et de transport, outillage, appareils de lavage, etc.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Office des services de l'électricité.*

Crédit demandé : 4,700,000 francs.

Ce crédit sera affecté aux dépenses suivantes :

A. — Premier établissement et extensions d'installations électriques.

1^{re} Installations en cours d'exécution :

a) Gand-Sud, Ledeberg, Gand-St-Pierre, Tongres, Bruxelles (Tour-et-Taxis), Namur, Louvain, etc. . . . fr.	250,000	»
---	---------	---

b) Installations à réaliser en vertu de conventions conclues :

Antoing, Vaulx, Callenelle, Blaton, Beyne, Dampremy, Alost, Verviers, Ensival, Juslenville, Theux, Thimister, Battice, Herve, Chaudfontaine, Etterbeek (Cinquante-naire), Oostakker, Gand (Nouveaux-Bassins), etc. . . .	400,000	»
--	---------	---

c) Extensions à réaliser pour lesquelles des conventions de fournitures de courant sont en négociation et près d'être conclues :

Saint-Ghislain, Binche, Bruges (traction), Luttre, Fallais, Groenendael, La Hulpe, Jemelle, Manage, Moerbeke, Courtrai, Braine-le-Comte, Anvers-Sud, Châtelineau, Montignies, etc.	315,000	»
--	---------	---

d) Extensions diverses demandées par les services d'exécution ou à réaliser en vertu de nécessité immédiate :

Saint-Nicolas, Bruxelles (Tour-et-Taxis), Muysen, Malines (Ateliers centraux), Mousville, Arlon, Tamines, Ronet, Péruwelz, Gentbrugge, Tournai, Mons, Schaerbeek-formation, Namur, extension des voies de manœuvre et électrification de celles-ci à Haut-Pré, etc. . . .	300,000	»
---	---------	---

A REPORTER. fr.	1,265,000	»
-------------------------	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr. 1,265,000 »
e) Matériel de transport de force.	150,000 »
f) Déplacement des usines à gaz de Bruxelles-Midi, Ledeberg, etc.	144,500 »
g) Acquisition de douze wagons-réservoirs destinés au transport du gaz riche	68,500 »
B. — Doublement des voies du chemin de fer vicinal Mons-Boussu à la traversée de Jemappes, application de freins perfectionnés, aménagement du terminus en face du bâtiment des recettes de Mons (salle d'attente), etc.	75,000 »
TOTAL DE L'ARTICLE.	<u>fr. 1,700,000 »</u>

4° MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Marine.

ART. 38 DU TABLEAU. — *Acquisition d'un canot à moteur destiné à l'échange des pilotes en rade de Flessingue.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

ART. 39 DU TABLEAU. — *Installation de la télégraphie sans fil à bord des bateaux-phares.*

Crédit demandé : 55,000 francs.

Le libellé des articles 38 et 39 indique suffisamment la destination des crédits demandés.

Postes.

ART. 40 DU TABLEAU. — *Acquisition d'immeubles. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'acquisition d'immeubles, à la construction, à l'agrandissement, au parachèvement, à l'aménagement, etc., de locaux pour le service des postes ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° A l'installation de l'éclairage électrique dans les bâtiments des postes appartenant à l'État;

3° Aux dépenses imprévues pour amélioration de bâtiments des postes;

4° Aux traitements et salaires des agents temporaires du service des bâtiments qui seront occupés, en 1914, pour le compte de la poste;

5° Aux dépenses de mobilier, de matériel et de construction de voitures-poste;

Télégraphes et Téléphones.

ART. 41 DU TABLEAU. — *Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

A. — Télégraphes. Lignes et bureaux.

Création de bureaux télégraphiques, établissement de fils, installation d'appareils, etc.

B. — Locaux. Télégraphes et téléphones.

Construction et amélioration de bâtiments.

C. Réseaux téléphoniques. Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, reliement des abonnés, etc.

D. Circuits téléphoniques.

E. Transformation des réseaux téléphoniques. Établissement de réseaux souterrains.

5° MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ART. 42 DU TABLEAU. — *Service du couchage.*

Crédit demandé : 425,000 francs.

Ce crédit est destiné :

a) A l'acquisition d'objets de couchage en vue de l'augmentation des effectifs et du cadre. fr. 225,000 »

b) A la liquidation des créances engagées en 1913 pour l'approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur . . . fr. 200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43 DU TABLEAU. — *Habillement des troupes.*

Crédit demandé : 8,000,000 de francs.

1° Pour acquérir des tenues de campagne destinées aux nouveaux effectifs de guerre;

2° Pour constituer une réserve permanente permettant d'habiller et d'équiper une classe à appeler anticipativement sous les armes en cas de mobilisation et pour les renouvellements du pied de guerre.

Ce crédit est destiné en outre à faire face à certains engagements pris pendant l'année 1913 en vue de la mise en vigueur de la nouvelle loi de milice.

ART. 44 DU TABLEAU. — *Approvisionnements en vivres.*

Crédit demandé : 1,840,600 francs,

afin de mettre les approvisionnements en vivres à la hauteur des nécessités résultant de la nouvelle organisation militaire.

ART. 45 DU TABLEAU. — *Acquisitions et travaux divers ressortissant aux services de l'artillerie et relatifs à la réorganisation de l'armée.*

Crédit demandé : 5,410,000 francs.

a) Armement, munitions et outillage pour l'infanterie, la cavalerie et le génie fr 2,800,000 »

b) Charroi, avec harnais, pour l'infanterie, la cavalerie et le service hospitalier 1,050,000 »

c) Matériel, téléphones, munitions et harnais pour l'artillerie de campagne 1,560,000 »

ART. 46 DU TABLEAU. — *Munitions destinées aux bouches à feu des nouveaux ouvrages défensifs de la position fortifiée d'Anvers, autres que ceux du Bas-Escout.*

Crédit demandé : 5,000,000 de francs.

Ce crédit fait suite à celui inscrit à l'article 41 du Budget extraordinaire de 1913 pour approvisionnements en munitions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 DU TABLEAU. — *Installations électriques.*

Crédit demandé : 1,350,000 francs.

a) Pour l'éclairage des forts de Lierre, Waelhem, Steendorp et Schooten	fr. 200,000 »
b) Pour le doublement des installations nécessaires dans les forts cuirassés de la Meuse, du chef de l'éclairage et de la ventilation des locaux, ainsi que du fonctionnement du pétrin mécanique et des pompes à eau d'alimentation . . .	500,000 »
c) Pour l'acquisition de téléphones haut-parleurs destinés aux batteries de la position fortifiée d'Anvers . . .	50,000 »
d) Pour l'éclairage et la production de force motrice dans les camps de Beverloo et de Brasschaet	400,000 »
e) Pour le réseau électrique extérieur et intérieur du camp de Beverloo	200,000 »

ART. 48 DU TABLEAU. — *Matériel pour mitrailleuses.*

Crédit demandé : 128,000 francs.

Acquisition de lunettes-viseurs	fr. 40,000 »
— de voiturettes avec harnais	88,000 »

ART. 49 DU TABLEAU. — *Établissement de voies ferrées au camp de Brasschaet.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'établissement de voies ferrées étroites, avec matériel roulant, pour le placement des butts dans la plaine, opération qui exige actuellement l'emploi d'un nombreux charroi et se fait au détriment de l'instruction des troupes.

ART. 50 DU TABLEAU. — *Bâtiments militaires et camps d'instruction : acquisitions ; travaux de construction, d'aménagement, d'amélioration, etc. ; ameublement.*

Crédit demandé : 10,500,000 francs.

Cette somme comprend :

a) Pour l'extension du casernement dans les positions fortifiées	fr. 7,200,000 »
--	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

b) Pour les camps. fr. 1,300,000 »

Ces deux crédits font suite à celui de 9,000,000 de francs prévu à l'article 42 du Budget extraordinaire de l'exercice 1913;

c) Pour les nouvelles constructions et installations en cours d'exécution ou qui seront entreprises en 1914 dans diverses places du pays, notamment à Liège, au Camp de Beverloo, à Namur, à Anvers, à Brasschaet et au fort de Schooten, ainsi que pour les petites améliorations au casernement et aux hôpitaux, et l'hospitalisation éventuelle en cas d'épidémie 2,000,000 »

ART. 51 DU TABLEAU. — *Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel, des établissements militaires du front 11-12.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Crédit nécessaire pour les travaux de reliement à la voie ferrée, en vue de la mobilisation, de la meunerie et de la boulangerie militaires, de l'arsenal central et de l'École de pyrotechnie.

ART. 52 DU TABLEAU. — *Ouvrages de fortification.*

Crédit demandé : 660,000 francs.

Ce crédit permettra :

a) D'améliorer la valeur défensive de divers forts. . fr. 310,000 »

b) D'acquérir les terrains nécessaires à la fermeture de la trouée existant dans la première ligne de défense de la position fortifiée d'Anvers sur la rive gauche de l'Escaut, entre le fort de Haesdonck et l'inondation Ouest, et d'exécuter les travaux préliminaires y relatifs.

Ces dépenses sont évaluées à 350,000 »

ART. 53 DU TABLEAU. — *Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays.*

Crédit demandé : 180,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour compléter les routes existant entre les forts

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et le noyau des positions fortifiées, et pour développer le réseau téléphonique d'Anvers comme suite à l'extension des fortifications.

ART. 54 DU TABLEAU. — *Construction de stands de tir.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit a pour objet de permettre la construction d'un stand de tir à Anvers et dans d'autres villes de garnison.

ART. 55 DU TABLEAU. — *Aménagement de polygones (terrains, magasins et matériel) et acquisition de matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 3,430,000 francs.

a) Acquisition de terrains nécessaires à l'agrandissement des polygones de Liège et de Namur, aux installations nouvelles à édifier dans ces polygones, à la construction de hangars complémentaires à Anvers et à la construction du matériel des nouvelles unités; organisation du service de l'aviation; création des 5^e et 6^e escadrilles de la compagnie d'aviateurs; constitution d'une partie du matériel de télégraphie sans fil; complètement et appropriation du matériel de guerre des troupes du génie fr. 3,100,000 »

b) Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays 230,000 »

c) Amélioration des installations des coupoles des forts des positions de Liège et de Namur 100,000 »

ART. 56 DU TABLEAU. — *Alimentation de la section A du fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906, relative au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

En vertu du § 7 de l'article 6 de la loi du 30 mars 1906, une somme estimée à 15,000,000 de francs, à provenir de la vente des terrains disponibles à Anvers et à Termonde, doit servir à compléter le fonds spécial. En attendant la réalisation de ces terrains, le présent crédit est destiné à faire l'avance partielle de la dite somme au fonds spécial.

Le crédit demandé représente la somme nécessaire en 1914 pour liquider les engagements contractés ou à contracter.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 57 DU TABLEAU. — *Achat de chevaux en vue de la réorganisation de l'armée.*

Crédit demandé : 2,486,800 francs.

146 chevaux de cavalerie à 1,400 francs . . . fr.	160,600	»
646 chevaux de selle d'artillerie à 1,100 francs .	710,600	»
1,304 chevaux de trait à 1,200 francs	1,564,800	»
Frais de commission	50,800	»

6° MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 58 DU TABLEAU. — *Appropriation de terrains domaniaux, notamment de ceux provenant du démantèlement des places fortes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Cette allocation et celle de même import inscrite au Budget extraordinaire de 1913, serviront, entre autres, à payer les frais de mise en valeur de la dernière partie des terrains militaires de Charleroi et à permettre l'exécution de travaux de voirie dans certains terrains à bâtir provenant de la Fondation de la Couronne.

ART. 59 DU TABLEAU. — *Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé, notamment le domaine forestier, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique.*

Crédit demandé : 550,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer une annuité de 242,000 francs sur le prix d'achat du domaine du Rouge-Cloître et, pour le surplus, à réaliser les acquisitions dont l'opportunité se révélera.

Le nouveau texte de l'article prévoit les achats d'immeubles dont la possession par l'État est jugée utile afin d'assurer la conservation de sites.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60 DU TABLEAU. — *Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Il a été alloué pour 1912 un crédit de 400,000 francs et pour 1913 un crédit de 300,000 francs, sur lesquels il a été imputé, jusqu'à ce jour, une somme de fr. 108,630 58.

L'érection de nouveaux locaux justifie l'inscription d'un nouveau crédit de 200,000 francs.

ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue de continuer les avances indiquées par le libellé de l'article.

ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI.

Jonction directe, à Bruxelles, des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges.

Crédit demandé : 6,000,000 de francs.

La dépense restant à faire pour les acquisitions et l'achèvement complet du travail est estimée à 25 millions de francs. Elle sera récupérée ultérieurement par la revente des immeubles ou parties d'immeubles qui resteront disponibles. La somme de 6 millions est indispensable pour faire face aux dépenses prévues en 1914.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI.

Nouvelle École militaire : travaux de construction et de parachèvement.

Crédit demandé : fr. 45,324 25.

Cette somme représente le reliquat, qui tombera en annulation au 31 décembre 1943, d'un crédit de fr. 278,038 78 alloué au Budget extraordinaire de 1944. Elle est encore nécessaire pour faire face aux engagements contractés et pour permettre l'achèvement de l'École.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE I^{er}.**Dépenses extraordinaires.****ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1914 énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de cent septante-huit millions six cent septante-neuf mille trois cent nonante-cinq francs (178 millions 679,395 francs).

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Ministère des Affaires Étrangères	fr. 358,750 »
---	---------------

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	41,620,245 »
---	--------------

Ministère des Chemins de fer	74,600,000 »
--	--------------

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL I.**Buitengewone uitgaven****ARTIKEL EÉN.**

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1914, in de hierbijgaande tabel opgesomd, zijn kredieten geopend ten beloope van honderd acht en zeventig miljoen zes honderd negen en zeventig duizend drie honderd vijf en negentig frank (178,679,395 frank).

Die kredieten zijn volgender wijze verdeeld :

Ministerie van Buitenlandsche Zaken	fr. 358,750 »
---	---------------

Ministerie van Landbouw en Openbare Werken	41,620,245 »
--	--------------

Ministerie van Spoorwegen	74,600,000 »
-------------------------------------	--------------

Ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes	11,095,000 »	Ministerie van Zee- wezen, Posterijen en Telegraphen	11,095,000 »
Ministère de la Guerre	50,055,400 »	Ministerie van Oor- log	50,055,400 »
Ministère des Finan- ces	950,000 »	Ministerie van Fi- nanciën	950,000 »
TOTAL. . fr.	178,679,395 »	TE ZAMEN. . fr.	178,679,395 »

ART. 2.

Il est ouvert au Ministère des Finances un crédit d'un million cinq cent mille francs (1,500,000 francs), destiné à faire des avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et ses abords.

ART. 3.

Il est ouvert au Ministère des Chemins de fer un crédit de six millions de francs (6,000,000 de francs), destiné à la continuation des travaux de construction de la jonction directe, à Bruxelles, des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges.

ART. 4.

Il est ouvert au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics un crédit de quarante-cinq mille trois cent vingt-quatre francs vingt cinq centimes (fr. 45,324 25), destiné aux travaux de construction et de parachèvement de la nouvelle Ecole militaire.

ART. 2.

Aan het Ministerie van Financiën wordt een krediet van een millioen vijf honderd duizend frank (1,500,000 frank) geopend, bestemd om voorschotten te doen op het bijzonderfonds, gesticht bij artikel 6 der wet van 26 Augustus 1903 tot uitvoering van de overeenkomst, den 7^{en} April van hetzelfde jaar tussehen den Staat en de stad Brussel gesloten betreffende de verandering van de wijk « de Putterij » en dezer omgeving.

ART. 3.

Wordt opengesteld voor het Ministerie van Spoorwegen een krediet van zes millioen frank (6,000,000 frank), tot voortzetting van de werken tot rechtstreeksche verbinding, te Brussel, van het Noorder- en het Zuidergedeelte van Belgisch spoorwegnet.

ART. 4.

Aan het Ministerie van Landbouw en Openbare Werken wordt een krediet van vijf en veertig duizend drie honderd vier en twintig frank vijf en twintig centiemen (fr. 45,324 25) geopend, bestemd tot de bouw- en voltooiingswerken der nieuwe Militaire School.

TITRE II.

Dispositions diverses.

ART. 5.

Le Ministre des Chemins de fer est autorisé à imputer sur les crédits mis à sa disposition par la présente loi :

1° Une somme de cent quarante-trois francs nonante-trois centimes (fr. 143 93), due aux héritiers Descamps, à Uccle, et une somme de cinq francs vingt-cinq centimes (fr. 5 25), due à M. L. De Mannez, avoué à Bruxelles, pour avoir occupé, en 1904 et 1905, dans une instance en expropriation d'immeubles nécessaires à l'établissement du chemin de fer de Schaerbeek à Hal;

2° Une somme de onze francs cinquante-deux centimes (fr. 11 52), due à M. Lemeunier, Joseph, à Baelen s/Vesdre, pour un terrain donné en location à l'État, du 1^{er} juillet 1904 au 1^{er} juillet 1906, afin de créer un accès à la maisonnette joignant le tunnel du Ruyff;

3° A) Une somme de sept cent cinquante-quatre francs vingt-cinq centimes (fr. 754 25), due à MM. Ch. Leclef, notaire à Anvers, Ch. Brees, notaire à Bouchout, et F. De Meyer, architecte à Anvers;

B) Une somme de six cent quatre-vingt-deux francs septante-cinq centimes (fr. 682 75), due à MM. Leclef, notaire à Anvers, Bareel, ingénieur à Anvers, et Sels, horticulteur à Duffel;

TITEL II.

Verschillende bepalingen.

ART. 5.

De Minister van Spoorwegen is gemachtigd op de kredieten, welke door deze wet te zijner beschikking worden gesteld, uit te trekken :

1° Eene som van honderd drie en veertig frank drie en negentig centiemen (fr. 143 93), verschuldigd aan de erfgenamen Descamps, te Ukkel, en eene som van vijf frank vijf en twintig centiemen (fr. 5 25), verschuldigd aan den heer L. De Mannez, pleitbezorger te Brussel, die in 1904 en 1905 heeft gehandeld in een geding tot onteigening van onroerende goederen, noodig voor het aanleggen van den spoorweg Schaerbeek-Halle;

2° Eene som van elf frank twee en vijftig centiemen (fr. 11 52), verschuldigd aan den heer Lemeunier, Jozef, te Baelen a/Vesder, voor een stuk grond dat van 1 Juli 1904 tot 1 Juli 1906 aan den Staat verhuurd werd om een toegangsweg te maken naar het huisje aan den « tunnel du Ruyff »;

3° A) Eene som van zeven honderd vier en vijftig frank vijf en twintig centiemen (fr. 754 25), verschuldigd aan de heeren K. Leclef, notaris te Antwerpen, K. Brees, notaris te Bouchout, en F. De Meyer, bouwmeester te Antwerpen;

B) Eene som van zes honderd twee en tachtig frank vijf en zeventig centiemen (fr. 682 75), verschuldigd aan de heeren Leclef, notaris te Antwerpen, Bareel, ingenieur te Antwerpen, en Sels, hofbouwkundige te Duffel;

C) Une somme de six cent septante-quatre francs cinquante centimes (fr. 674 50), due à MM. Leelef, notaire à Anvers, J. Van Reeth, notaire à Anvers, et Henri Thielens, architecte à Anvers, à titre d'honoraires et débours pour expertises, pendant les années 1907 et 1908, d'immeubles sis à Mortsel et nécessaires à l'établissement de la ligne de ceinture d'Anvers;

4° Une somme de deux cent treize francs quarante centimes (fr. 213 40), due à M^{me} V^e Gustave Boulanger, née Victoire Legrand, à Herbeumont, pour remboursement des frais de retrait de la Caisse des consignations d'une indemnité d'expropriation se rattachant à la construction du chemin de fer de Bertrix à Muno;

5° Une somme de cent sept francs (107 francs), due à M^{me} V^e Hubert Bel-Francard, à Herbeumont, pour remboursement des frais de retrait de la Caisse des consignations d'une indemnité d'expropriation se rattachant à la construction du chemin de fer de Bertrix à Muno.

TITRE III.

Recettes extraordinaires.

ART. 6.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1914 sont évaluées à la somme de sept cent nonante-sept mille sept cents francs (797,700 francs).

Elles se composent :

1° De la part revenant à l'État dans la treizième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité

C) Eene som van zes honderd vier en zeventig frank vijftig centimen (fr. 674 50), verschuldigd aan de heeren Leelef, notaris te Antwerpen, J. Van Reeth, notaris te Antwerpen, en Hendrik Thielens, bouwkundige te Antwerpen, als eereloon en voorschotten voor schattingen, in de jaren 1907 en 1908, van onroerende goederen gelegen te Mortsel en noodig voor het aanleggen van den ringspoorweg van Antwerpen;

4° Eene som van twee honderd dertien frank veertig centimen (fr. 213 40), verschuldigd aan Mevrouw Wed. Gustaaf Boulanger, geboren Victoire Legrand, te Herbeumont, als teruggave van de kosten van terugtrekking uit de Consignatie-kas van eene vergoeding wegens onteigening, in verband met het aanleggen van den spoorweg Bertrix-Muno;

5° Eene som van honderd zeven frank (107 frank), verschuldigd aan Mevrouw Wed. Hubert Bel-Francard, te Herbeumont, als teruggave van de kosten van terugtrekking uit de Consignatie-kas van eene vergoeding wegens onteigening in verband met het aanleggen van den spoorweg Bertrix-Muno.

TITEL III.

Buitengewone uitgaven.

ART. 6.

Voor het dienstjaar 1914 worden de buitengewone ontvangsten geraamd op de som van zeven honderd zeven en negentig duizend zeven honderd frank (797,700 frank).

Zij bestaan uit :

1° Het aan den Staat verschuldigd deel in de dertiende jaarsom te storten door China tot aflossing der vergoeding

attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900. . fr.	97,700 »	toegekend aan België ten gevolge der onlusten van 1900 .	97,700 »
2° Du prix d'aliénations extraordinaires d'immeubles	600,000 »	2° De opbrengst van buitengewone vervreemdingen van onroerende goederen	600,000 »
3° Du prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes .	100,000 »	3° Den verkoopprijs van gronden beschikbaar gebleven ten gevolge van de ontmanteling der versterkte plaatsen . . .	100,000 »
Fr.	797,700 »	Fr.	797,700 »

TITRE IV.

Emprunt.

ART. 7.

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 1^{er}, 2, 3 et 4 de la présente loi sur les recettes prévues à l'article 6 sera couvert soit au moyen des excédents du Budget ordinaire, soit au moyen d'un emprunt.

Le Ministre des Finances est autorisé à créer, à concurrence du montant de l'emprunt à contracter éventuellement, des bons du Trésor portant intérêt et payables à une échéance qui ne pourra dépasser cinq ans.

ART. 8.

Le Gouvernement est autorisé à rattaché, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1914 par application de l'article 11 de la loi du 18 mai 1912 et de l'article 10 de la loi du 30 août 1913, aux crédits alloués par les articles 1^{er}, 2, 3 et 4 de la présente loi, et à réunir les crédits concernant un même objet.

TITEL IV.

Leening.

ART. 7.

Het bedrag waarmede door artikelen 1, 2, 3 en 4 der tegenwoordige wet gemachtigde uitgaven de ontvangsten overtreffen welke uitgetrokken zijn bij artikel 6, zal gedekt worden ofwel bij middel der overschotten van de gewone Begrooting, ofwel bij middel eener leening.

De Minister van Financiën is gemachtigd om, tot beloop van de invoorkomend geval aan te gane leening, Schatkistbons te maken, welke interest opbrengen en ten uiterste na vijf jaren betaalbaar zijn.

ART. 8.

De Regeering is gemachtigd om, bij koninklijk besluit, de buitengewone kredieten overgebracht op het dienstjaar 1914 bij toepassing van artikel 11 der wet van 18 Mei 1912 en artikel 10 der wet van 30 Augustus 1913, te verbinden met de kredieten verleend door de artikelen 1, 2, 3 en 4 der tegenwoordige wet, en de kredieten te vereenigen welke een zelfde voorwerp betreffen.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1914, sur les crédits ouverts par les articles 1^{er}, 2, 3 et 4 de la présente loi. Les crédits disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante; l'article 32 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

Donné à Bruxelles, le 18 décembre 1913.

Te rekenen van 1^{en} Januari 1914 mogen gedurende drie jaar, aantekeningen worden gedaan op de kredieten opengesteld door artikelen 1, 2, 3 en 4 der tegenwoordige wet. De op het einde van elk dienstjaar beschikbare overschotten zullen op het volgende jaar worden overgebracht; artikel 32 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatscomptabiliteit is van toepassing op deze overdragingen.

Gegeven te Brussel, den 18^{en} December 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
1^{er} MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la Légation de Belgique à Berlin .	558,750 »	558,750 »
2^e MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
SERVICES DE L'AGRICULTURE.			
2	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange	220,000 »	
3	Voirie vicinale. — Travaux de construction	2,000,000 »	
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS.			
A. Routes.			
4	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de peage existant sur les routes ou ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	15,000,000 »	
5	Expropriations et travaux en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords résultant de la transformation des quartiers par suite de la suppression de l'enceinte actuelle; exécution des conventions avec la ville d'Anvers et les communes de Merxem, Berchem, Borgerhout et Dourne. Expropriations et travaux en vue de l'élargissement et du redressement de la route d'Anvers à Boom et de l'aménagement des abords : exécution de la convention avec la commune de Boom.	2,000,000 »	
B. Bâtiments civils.			
6	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	350,000 »	
7	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Projet d'agrandissement et de dégagement	50,000 »	
8	Construction d'un hôtel pour les bureaux du Ministère des Colonies . . .	50,000 »	
9	Tir national à Schaerbeek. — Réfection des installations	500,000 »	
C. Bâtiments militaires et casernement de la gendarmerie.			
10	Bâtiments à usages militaires dans les places ouvertes. — Construction, appropriation, extension, amélioration et ameublement	10,200,000 »	
11	Casernement de la gendarmerie. — Construction, appropriation, extension, amélioration et ameublement	2,500,000 »	

**BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
1 ^o MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.			
1	Aankoop en geschiktmaken van het hotel bestemd voor het gezantschap van België te Berlijn.	558,750 »	558,750 »
2 ^o MINISTERIE VAN LANDBOUW EN OPENBARE WERKEN.			
DIENSTEN VAN LANDBOUW.			
2	Braakland en domeinbosschen : bebossching, gezondmaking, aanlegging van ruïningswegen	220,000 »	
3	Buurtwegen. — Aanleggingswerken	2,000,000 »	
DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN.			
A. Wegen.			
4	Wegen en verbindingen : aanleggen, rechtmaken en verbeteren. Squares en openbare parken afhangende van Staatswegen : inrichting. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Staatswegen in den doortocht der agglomeratiën. Bouwen van bruggen of toelagen voor dergelijke werken. Naasting van Staatswege van vergunde wegen en bruggen, alsmede van de tolrechten bestaande op de vergunde wegen en bruggen; toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen	15,000,000 »	
5	Onteigeningen en werken met het oog op het verbreden der wegen van groot verkeer in de Antwerpsche agglomeratie en de inrichting van hare toegangen, voortvloeiende uit de verandering der wijken ten gevolge der afschaffing der huidige omheining : uitvoering der overeenkomsten met de stad Antwerpen en de gemeenten Merxem, Berchem, Borgerhout en Deurne. Onteigeningen en werken voor de verbreding en rechttrekking der baan van Antwerpen naar Boom en de geschiktmaking van de toegangen : uitvoering der overeenkomsten met de gemeente Boom	2,000,000 »	
B. Burgerlijke gebouwen.			
6	Paleis van het Jubelpark. Koninklijke Museums voor versier en nijverheidskunst	350,000 »	
7	Koninklijke Museums van schilder- en beeldhouwkunst — Ontwerp van vergrooting en lossing.	50,000 »	
8	Oprichting van een hotel voor de bureelen van het Ministerie van Koloniën.	50,000 »	
9	Nationale Schietbaan te Schaerbeek. — Herstelling der inrichtingen	500,000 »	
C. Krijgsgebouwen en kazerneering der gendarmerie.			
10	Gebouwen voor militair gebruik in de opene plaatsen. — Bouwen, geschiktmaking, uitbreiding, verbetering en meubilerie	10,200,000 »	
11	Kazerneering der gendarmerie. Bouwen, geschiktmaking, uitbreiding, verbetering en meubilerie	2,300,000 »	

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
D. Travaux hydrauliques.			
12	Meuse. — Expropriations et travaux	3,000,000 »	41,620,245 »
13	Sambre. — Expropriations et travaux.	553,000 »	
14	Ourthe. — Expropriations et travaux	173,000 »	
15	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux.	3,262,682 »	
16	Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements et leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin. — Expropriations et travaux.	771,000 »	
17	Escaut. — Expropriations et travaux.	300,000 »	
18	Lys. — Expropriations et travaux	234,000 »	
19	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	200,000 »	
20	Rupel. — Expropriations et travaux	73,000 »	
21	Nèthes. — Expropriations et travaux	72,000 »	
22	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	54,000 »	
23	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux.	100,000 »	
24	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	40,000 »	
25	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	59,000 »	
26	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux et dragages, y compris ceux relatifs aux programmes définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du 15 mai 1912	1,084,245 »	
27	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux	121,000 »	
28	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	50,619 »	
29	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux.	82,701 »	
30	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Établissement d'une station sanitaire à Zeebrugge.	95,000 »	
31	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation	217,000 »	
32	Côte. — Expropriations et travaux.	563,000 »	
33	Canal de Louvain à la Dyle. — Amélioration et prolongement jusqu'à Hasselt. — Frais d'études.	13,000 »	
34	Évacuation des eaux des polders du nord de la Flandre	50,000 »	
3° MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.			
35	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux).	50,900,000 »	74,600,000 »
36	Chemins de fer. — Traction et matériel	22,000,000 »	
37	Office des services de l'électricité	1,700,000 »	

BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN (vervolg).

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
D. Waterwerken.			
12	Maas. — Onteigeningen en werken	5,000,000 »	41,620,243 »
13	Samber. — Onteigeningen en werken	533,000 »	
14	Oorthe. — Onteigeningen en werken	173,000 »	
15	Koolmijnvaarten. — Onteigeningen en werken	3,262,682 »	
16	Vaarten van Luik naar Antwerpen, hunne vertakkingen, hunne uitbreiding, met het oog op het varen van Antwerpen naar den Rhijn. — Onteigeningen en werken	771,000 »	
17	Schelde. — Onteigeningen en werken.	500,000 »	
18	Leie. — Onteigeningen en werken	254,000 »	
19	Zenne en Dijle — Onteigeningen en werken.	200,000 »	
20	Rupel. — Onteigeningen en werken	73,000 »	
21	Nethen. — Onteigeningen en werken.	72,000 »	
22	Vaart van Roeselare naar de Leie. — Onteigeningen en werken.	54,000 »	
23	Vaart van Gent naar Oostende. — Onteigeningen en werken	100,000 »	
24	Vaart van Gent naar Terneuzen. — Onteigeningen en werken	40,000 »	
25	Vaarten van Veurne naar Duinkerke en van Veurne naar Bergues — Onteigeningen en werken	39,000 »	
26	Haven inrichtingen van Antwerpen. — Onteigeningen, werken en baggerwerken, inbegrepen degene betreffende het programma beschreven door de wetten van 10 ^{de} Mei 1900, van 30 ^{de} Maart 1906 en van 13 ^{de} Mei 1912.	1,084,243 »	
27	Haven van Oostende. — Onteigeningen en werken	121,000 »	
28	Haven van Blankenberghe. — Onteigeningen en werken	50,619 »	
29	Haven van Nieuwpoort. — Onteigeningen en werken	83,701 »	
30	Aanleghaven van Heyst. — Onteigeningen en werken. — Bouwen van eenen gezondheidspost te Zeebrugge	93,000 »	
31	Vaart van Brussel naar den Rupel. — Verandering	217,000 »	
32	Kusten. — Onteigeningen en werken	563,000 »	
33	Vaart van Leuven naar de Dijle. — Verbetering en verlenging tot Hasselt. — Studiekosten	15,000 »	
34	Afvoer van het water der polders van het Noorden van Vlaanderen	50,000 »	
5 ^o MINISTERIE VAN SPOORWEGEN.			
35	Spoorwegen. — Wegen en werken (erinbegrepen schadevergoedingen wegens onuitvoering van werken)	50,900,000 »	74,600,000 »
36	Spoorwegen — Trekdienst en materieel	22,000,000 »	
37	Ambt van de diensten der electriciteit.	1,700,000 »	

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
4 ^e MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.			
38	Marine. — Acquisition d'un canot à moteur destiné à l'échange des pilotes en rade de Flessingue	40,000 »	11,095,000 »
39	Marine. — Installation de la télégraphie sans fil à bord des bateaux-phares	55,000 »	
40	Postes. — Acquisition d'immeubles. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	1,000,000 »	
41	Télégraphes et Téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	10,000,000 »	
5 ^e MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
42	Service du couchage	425,000 »	50,055,400 »
43	Habillement des troupes	8,000,000 »	
44	Approvisionnements en vivres	1,840,600 »	
45	Acquisitions et travaux divers ressortissant aux services de l'artillerie et relatifs à la réorganisation de l'armée	5,410,000 »	
46	Munitions destinées aux bouches à feu des nouveaux ouvrages défensifs de la position fortifiée d'Anvers, autres que ceux du Bas-Escalot	5,000,000 »	
47	Installations électriques	1,550,000 »	
48	Matériel pour mitrailleuses	128,000 »	
49	Etablissement de voies ferrées au camp de Brasschaet	125,000 »	
50	Bâtiments militaires et camps d'instruction: acquisitions; travaux de construction, d'aménagement, d'amélioration, etc.; ameublement	10,500,000 »	
51	Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel, des établissements militaires du front 11-12	20,000 »	
52	Ouvrages de fortification	660,000 »	
53	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	180,000 »	
54	Construction de stands de tir	500,000 »	
55	Aménagement de polygones (terrains, magasins et matériel) et acquisition de matériel de guerre pour les troupes du génie	5,450,000 »	
56	Alimentation de la section A du fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906, relative au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes	10,000,000 »	
57	Achat de chevaux en vue de la réorganisation de l'armée	2,486,800 »	

BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN (vervolg).

Artikels.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
4° MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.			
58	Zeewezen. — Aankoop van een motorboot voor het overbrengen van loodsen ter reede van Vlissingen.	40,000 »	14,095,000 »
59	Zeewezen. — Inrichting der draadloze telegraphie aan boord der lichtschepen	55,000 »	
40	Posterijen. — Aankoop van onroerende goederen. — Maken, vergrooten, inrichten en bemeubelen van lokalen, materieel, enz.	1,000,000 »	
41	Telegraphen en telefonen. — Nieuwe lijnen, gebouwen, toestellen, netten, enz.	10,000,000 »	
5° MINISTERIE VAN OORLOG.			
42	Slapingdienst	425,000 »	50,055,400 »
43	Kleeding der troepen	8,000,000 »	
44	Voorraad en levensmiddelen	1,840,600 »	
43	Aankoop en werken van verscheidene aard, afhangende van de diensten der artillerie en betrekkelijk de herinrichting van het leger	5,410,000 »	
46	Munitie bestemd voor de vuurmonden der nieuwe verdedigingswerken der verdedigingstelling Antwerpen, ander dan deze van de Neder Schelde	5,000,000 »	
47	Electrische inrichtingen	1,550,000 »	
48	Materieel voor mitrailleurs	128,000 »	
49	Aanleggen van spoorbanen in het kamp van Brasschaet	125,000 »	
50	Militaire gebouwen en onderrichtingskampen; aankoop; werken van opbouw, geschiktmaken, verbeteren, enz.; meubilering	10,500,000 »	
51	Verbinding der militaire inrichtingen van het front 11-12 aan den spoorweg Antwerpen-Zuid-Kiel	20,000 »	
52	Vestingswerken	660,000 »	
53	Militaire banen en telefonische netten in de verdedigingstellingen van het land	180,000 »	
54	Bouwen van schietbanen	500,000 »	
55	Geschiktmaken van polygonen (gronden, magazijnen en materieel) en aankoop van oorlogsmaterieel voor de troepen der genie	3,450,000 »	
56	Aanvulling der sectie A van het bijzonder fonds ingesteld bij artikel 6 der wet van 30 ^{en} Maart 1906, betrekkelijk het verdedigingstelsel Antwerpen en de uitbreiding zijner zeehaven	10,000,000 »	
57	Aankoop van paarden met het oog op de herinrichting van het leger	2,486,800 »	

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS	TOTAL par SERVICE.
6° MINISTÈRE DES FINANCES.			
58	Appropriation de terrains domaniaux, notamment de ceux provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »	930,000 »
59	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé, notamment le domaine forestier, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique.	550,000 »	
60	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.	200,000 »	
TOTAL DE L'ARTICLE 1 ^{er} DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.			178,679,593 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 18 décembre 1915.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,***M. LEVIE.**

BEGROOTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN (vervolg).

Artikels	AANWIJZING DER DIENSTEN.	BEDRAG der KREDIETEN.	TOTAAL per DIENST.
6° MINISTERIE VAN FINANCIËN.			
58	Geschiedmaking der domeingronden inzonderheid dergene voortkomende van de ontmanteling der vestingen	200,000 »	950,000 »
59	Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het privaatdomein, inzonderheid van het boschdomein of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk is geworden uit een schoonheidsoogpunt.	550,000 »	
60	Aankoop, inrichting en aanbouw van lokalen voor den dienst der hypotheekbewaring en andere verwante diensten	200,000 »	
TOTAAL VAN HET ARTIKEL 1 DER BEGROOTING VAN BUITENGEWONE UITGAVEN. fr.			178,679,395 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 18ⁿ December 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

7

ANNEXES

Annexe A.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Relevé des principaux travaux en cours en décembre 1912.

A. — ROUTES.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Route de Bruxeilles vers Bréda. — Réfection extraordinaire du pavage entre Malines et l'entrée de la traverse de Mortsel.	416,906 78	10/10	Terminé.
Route de Poppel vers Baerle-Nassau. — Construction jusqu'à la frontière hollandaise.	408,975 97	10/10	Terminé.
Route de Lierre à Oostmalle. — Réfection extraordinaire entre la sortie de la traverse de Liss et le Lamurenberg.	333,726 00	5/10	En 1914.
Route d'Auvers à Boom. — Réfection de certaines sections.	474,688 00	0	En 1914.
Route de Wuestwezel à Esschen. — Transformation et réfection de plusieurs sections de la chaussée.	39,934 00	1/25	En 1914.
Parc Duden et Avenue Marie-Henriette, à Forest. — Aménagement des abords. — Subside à la commune de Forest.	400,000 00	3/10	En 1916.
Place Ernest Cambier. — (Carrefour de la chaussée de Louvain et du Boulevard de Grande Ceinture. Aménagement). Subside à la commune de Schaerbeek.	95,000 00	5/10	En 1914.
Avenue de Terruereu. — Construction d'égouts entre le square elliptique et la Woluwe, à Woluwe-Saint-Pierre.	401,687 53	9/10	En 1914.
Aménagement des abords de la nouvelle église de Boitsfort.	270,000 00	4/10	En 1915.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Route de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre. — Amélioration et redressement entre l'avenue du Roi et l'avenue Van Volxem à Forest	176.696 »	4/20	En 1914.
Route de Bruxelles vers Rocroi par Mont-Saint-Jean et Charleroi. — Réfection extraordinaire.	591,942 »	9/10	En 1914.
Route de Louvain à Malines — Réfection entre la sortie de Louvain au Mont-César et le pont sur le canal à Campenhout sous les communes de Louvain, Hérent, Winxle, Velthem, Bucken et Campenhout.	238,986 »	5/10	En 1914.
Route de Bruxelles à Namur par Gembloux. — Réfection extraordinaire sur les territoires des communes de Wavre, Bierges, Corroy-le-Grand, Corbais, Nil-Saint-Vincent, Chastre-Walhain-Saint-Paul.	353,000 »	8/10	En 1914.
Avenue de Smet de Naeyer à Jette-Saint-Pierre — Superstructure de la partie comprise entre la rue Michiels et la limite de la commune de Lacken.	248 834 »	1/100	En 1914.
Voies de grande voirie du quartier Léopold II à Koekelberg, Ganshoren et Jette-Saint-Pierre.	55,399 »	4/10	En 1914.
Route de Bruges par Courtrai à Tournai. — Réfection de la chaussée sur les territoires d'Oostcamp, Waerdamme, Ruddervoorde, Swevezele, Eeghem et Pithem.	544,000 »	4/10	En 1914.
Route de Gand par Deynze, Thielt et Thourout à Ostende. — Amélioration dans la traverse de Lichtervelde	63,809 »	9/10	En 1914.
Route de Dixmude à Roulers. — Réfection et amélioration entre les cumulées 12k700 et 21k817.50.	142,000 »	9/10	En 1914.
Route de Bruxelles à Ostende et de Balgerhoeke à Saint-Laurent — Amélioration de la route de Bruxelles à Ostende entre le Bierstal et la limite des deux Flandres et de la route de Balgerhoeke à Saint-Laurent.	230,000 »	10/10	Terminé.
Route de Saint-Nicolas à Grammont. — Pavage extraordinaire entre son origine à Saint-Nicolas et le passage à niveau de la station de Waesmunster.	295,982 »	10/10	Terminé.
Route de Grammont à Enghien — Rectification entre les traverses de Moerbeke et de Vlaene et reconstruction des arches d'inondation dites 'Vlieggaten' des ponts sur la Vieille Marcke et la Marcke, du ponceau sur le Zusterbeek, et prolongement d'un aqueduc d'irrigation.	70,480 »	6/10	En 1914.
Route de Hansbeke par Deurle à Nazareth. — Construction d'un nouveau pont sur la Lys à Leerne-Saint-Martin.	320,000 »	2/10	En 1914.
Route de Gand à Courtrai. — Réfection extraordinaire de pavage dans les traverses de Deynze et de Petegem.	68,000 »	4/10	En 1914.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	Etat d'avancement des travaux	Epoque probable de l'achèvement des travaux.
Route de Bruxelles vers Lille (section Ath à Leuze). — Réfection sur les territoires d'Ath, Irchonwelz, Villers-Saint-Amand, Ligne, Blicquy, Chapelle à Oye et Chapelle à Wattines.	443,249 »	9/10	En 1914
Route de Bruxelles vers Rocroy. — Amélioration du pavage de la section comprise entre Charleroi et la limite de la province de Hainaut sur le territoire des communes de Marcinelle, Couillet, Loverval, Nalinnes et Gerpinnes.	153,435 »	4/10	En 1914
Route de Liège vers Tongres. — Amélioration à Voroux, Lantim, Juprelle et Wilhoge.	144,900 »	99/100	En 1914
Routes de Liège à Aywaille, de Trooz à Remouchamps et de Louveigné à Theux. — Amélioration.	198,786 »	95/100	En 1914
Route de la Vallée de la Vesdre. — Réfection et élargissement de la chaussée, traverse de Chénée.	51,394 »	5/10	En 1914.
Raccordement de la route d'Eupen à Malmédy avec la route de Jathay vers la Baraque Michel.	86,800 »	7/10	En 1914.
Routes de Liège à Aix-la-Chapelle entre Herve et la frontière allemande, des Xhawirs à Nazarette et de Battice à Maestricht. — Amélioration.	226,290 »	40/100	Terminé.
Route de Béthune à la Baraque Michel. — Amélioration extraordinaire.	40,365 50	10/10	Terminé.
Route de Liège à Namur. — Amélioration de la chaussée dans les traverses de Jemeppe, Flémalle-Grande et Flémalle-Haute.	105,380 28	3/10	En 1914.
Route de Liège à Bois-le-Duc. — Amélioration et réfection depuis l'origine de la rue Neuve, à Hasselt, jusqu'à la borne kilométrique n° 45, à Zonhoven.	225,625 »	8/10	En 1914.
Route de Saint-Trond à Herck-la-Ville. — Amélioration entre les cumulées 0k552 et 6k500, sur le territoire des communes de Saint-Trond, Gorsum, Binderveld et de Nieuwerkerken.	102,740 35	9/10	En 1914.
Route de Saint-Trond à Hasselt. — Réfection de pavage et construction d'empierrement sur le territoire des communes de Saint-Trond, Alken, Herck-St-Lambert et Hasselt.	239,768 76	4/10	En 1914.
Route de Kinroy à Neeroeteren. — Construction.	403,914 05	8/10	En 1914.
Route de Heusden à Brée (5 ^e section, 1 ^{re} branche). — Construction.	278,509 40	7/10	En 1914.
Route de Heusden à Brée (5 ^e section, 2 ^e branche). — Construction.	246,286 46	8/10	En 1914.
Route de Lingiez à Cugnon. — Redressement dans la traverse de Morteau.	76,561 »	9/10	En 1914.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Route de Branchon à Forville. — Redressement dans la traverse de Hemptinne.	89,790 »	9/10	En 1914.
Route de Tirlemont à Mons. — Réfection extraordinaire de la chaussée pavée entre Gembloux et Sombreffe.	324,900 »	9/10	En 1914.
Traverse de Fosses. — Réfection extraordinaire en pavage de diverses sections de routes de l'État.	62,651 »	1/10	En 1914.
Route de Namur à Marche. — Amélioration sur le territoire des communes de Sinsin et de Hogue.	198,900 »	3/10	En 1914.
Routes de Dions à Barvaux et de Falmignoul à Bouillon. — Réfection.	99,570 »	8/10	En 1914.
Route de Beaumont à Dinant. — Pavage sur le territoire de Dinant.	101,880 »	9/10	En 1914.

B. — BATIMENTS CIVILS.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Palais du Cinquantenaire, à Bruxelles.			
Chauffage et ventilation des locaux des Musées établis dans l'aile gauche.	380,559 97	7/10	En 1914.
Grosse construction, mise sous toit incluse, du Musée d'anciennes industries d'art et d'an- tiquités, y compris les travaux en béton armé.	2,019,336 91	10/10	Termine.
Construction de galeries souterraines en béton armé, à l'usage du chauffage, d'une cour basse, de prise d'air et d'un complément de trottoir.	48,434 »	8/10	En 1914.
Parachèvement du Musée des anciennes indus- tries d'art et d'antiquités, 1 ^{er} lot.	297,957 79	3/10	En 1914.

C. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Meuse. — Construction d'une écluse à Selayn et rectification aux abords.	775,000 »	4/10	En 1915.
Meuse. — Normalisation entre le barrage n° 19 à Seraing et le pont d'Ougrée, y compris l'endiguement de la rive droite entre les ponts de Seraing et d'Ougrée.	4,393,375 »	1/10	En 1915.
Sambre. — Rectification à Conillet et élargissement de la dérivation de l'écluse.	451,532 25	7/10	En 1914.
Sambre. — Construction d'un pont en remplacement du pont existant à Mornimont.	413,400 »	6/10	En 1914.
Sambre. — Construction d'un pont fixe en remplacement du pont-levis de Floreffe-village.	423,270 »	1/4	En 1914.
Canal de Charlerai à Bruxelles :			
a) Mise à grande section entre l'aval de l'écluse n° 12 à Senefte et l'aval de l'écluse n° 40 à Ronquières ;	4,079,000 »	1/10	En 1914.
b) Mise à grande section entre l'aval de l'écluse n° 40 et le parçement aval du pont livrant passage au chemin n° 25 situé immédiatement en aval de l'écluse n° 49 A, 1 ^{re} partie ;	4,349,000 »	Travaux entamés.	En 1915.
2 ^e partie	4,681,378 06	1/10	En 1914.
c) Alimentation complémentaire.	450,000 »	8/10	En 1914.
d) Équipement électrique et mécanique de dix usines de pompage pour l'alimentation complémentaire du canal.	386,585 »	6/10	En 1914.
Canal du Centre :			
a) Fourniture de la grosse chaudronnerie des ascenseurs n° 2, 3 et 4 ;	655,327 90	7/10	En 1914.
b) Construction des parties métalliques des ascenseurs n° 2, 3 et 4 ;	2,127,756 11	4/10	En 1914.
c) Étanchement et consolidation des talus de la cunette du canal, sur le territoire des communes de Houdeng-Aimeries, de Thieu et de Ville-sur-Haine.	475,800 »	9/10	En 1914.
Canal de Liège à Maestricht. — Dragages.	493,500 »	1/15	En 1914.
Canal de Liège à Maestricht. — Établissement d'estacades de garde aux ponts tournants.	425,508 »	Travaux entamés.	En 1914.
Escaut. — Construction de deux maisons éclusières et d'un magasin à Audenarde.	33,205 49	4/10	En 1914.
Escaut. — Amélioration entre le passage d'eau de Jabeke à Wetteren et le pont de Berlaere-Schoonaerde.	4,700,000 »	8/10	En 1914.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	Etat d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Escaut. — Dragages en aval de l'embouchure du Rupel.	Indéterminée.	»	Indéterminée.
Escaut. — Construction de la superstructure et des mécanismes du pont-levant de la porte d'Anvers, à Gand.	190,000 »	9/10	En 1914.
Lys. — Amélioration dans la traverse de Courtrai.	767,000 »	3/10	En 1915.
Grande Nèthe. — Dragage et approfondissement entre Boisschot et Ilegem.	31 172 »	9.9.10	En 1914.
Canal de la Lys à l'Yperlée. — Achèvement à la traversée de la crête de partage des bassins de la Lys et de l'Yser.	3,037,751 »	Travaux suspendus.	»
Canal dit « de Raccordement » à Gand. — Construction d'une passerelle pour piétons immédiatement en amont du pont du Tolluis.	36,168 »	1/6	En 1914.
Canal dit « de Raccordement » à Gand. — Construction de trois maisons pontières aux abords du pont de la rue Wondelgem.	32,963 75	9.9.10	En 1914.
Canal de Bruges à Ostende. — Aménagement de la partie de la dérivation située en amont du bassin d'évolution à Ostende.	1,503,088 21	9/10	En 1914.
Canal de Bruges à Ostende. — Dragage entre la briqueterie de Zandvoorde et le pont barrage de la Chapelle, à Slijkens	99,999 »	9.5/10	En 1914.
Canal de Gand à Terneuzen. — Transformation en deux maisons pontières d'un bâtiment situé à Selzaete.	36,679 »	7/10	14 juillet 1913.
Canal de Gand à Terneuzen. — Établissement de la signalisation au point de vue de la navigation des ponts de la partie belge du canal.	79,230 50	1/10	En 1914.
Escaut. — Travaux de charpente, de maçonnerie et de pavage nécessaires à l'établissement d'un embarcadère flottant à Sainte-Anne devant Anvers.	1,100,000 »	7/10	En 1914.
Mise en place de corps morts pour l'amarrage des navires en rade de Burght et d'Austruweel.	Indéterminée.	7/10	Indéterminée.
Consolidation et drainage à faire à l'extrémité Sud du mur du quai d'Herbouville, à Anvers.	366,400 »	Les travaux vont être entamés.	En 1914.
Établissement d'un ascenseur électrique pour chariots au canal au Sucre, à Anvers.	132,000 »	9/10	En 1913.
Construction du tronçon Sud du bassin-canal et des deux darses correspondantes, faisant partie des travaux d'ensemble projetés au Nord d'Anvers.	13,390,000 »	9/10	En 1914.
Construction du tronçon de la dérivation du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut compris entre la route vers Eeckeren et le bassin Lefebvre.	733,000 »	2/10	En 1915.
Construction du premier lot du détournement des Schyns, etc., et de la deuxième ligne de défense au Nord d'Anvers.	2,079,000 »	1/10	En 1915.

Désignation des travaux.	Montant de l'entreprise.	État d'avancement des travaux.	Époque probable de l'achèvement des travaux.
Aménagement aux abords du pont à transbordeur sur les deux rives de l'Escaut à Hoboken et à Cruybeke :			
1° Remblais d'accès sur les deux rives.	1,000,000 »	1/10	Ne peut encore être fixée.
2° Éclusette à Cruybeke	environ. 72,559 78	Travaux entamés.	En 1914.
Port d'Ostende. — Consolidation de la partie aval du mur de quai à marée de l'avant-port.	42,901 49	3/10	En 1914
Port d'Ostende. — Installation d'une grue « Titan ».	123,808 27	7/10	En 1914
Port d'Ostende. — Installation d'une grue roulante.	38,871 87	Travaux entamés.	En 1914
Port de Nieuport. — Prolongement vers l'Est (amont) du mur de quai d'échouage devant la ville.	135,963 41	8/10	En 1914
Port de Zeebrugge :			
a) Construction du bâtiment des services de l'État;	976,476 »	9/10	En 1914
b) Établissement du chauffage et de la ventilation dans le bâtiment des services de l'État;	18,787 »	9/10	En 1914.
c) Parachèvement du bâtiment des services de l'État;	135,665 35	6/10	En 1914
d) Installation de l'éclairage électrique dans le bâtiment des services de l'État.	13,319 25	3/10	En 1914.

Annexe B.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

**Relevé des travaux de premier établissement, d'extension
et de parachèvement
du réseau en cours d'exécution.**

A. — Travaux pour lesquels les crédits ont été votés globalement.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Adinkerke : Aménagement de la station et construction d'un bâtiment des recettes et d'un hangar à marchandises	300,000 »	Le hangar à marchandises est achevé. La construction du bâtiment des recettes est en cours. — 102,000 francs.	En 1914.
Ans : Aménagement de la station.	840,000 »	Le viaduc métallique est terminé. Les travaux de terrassements et de voies sont en cours d'exécution. — 226,000 francs.	En 1914.
Ans-Est : Aménagement.	800,000 »	On achète les terrains. — 712,000 francs.	En 1915.
Anvers : Relèvement et prolongement de la ligne stratégique d'Anvers au-dessus de la ligne rapide d'Anvers à Bruxelles et son raccordement à Mortsel, à la ligne d'Anvers à Lierre par Bouchout.	750,000 »	En cours d'exécution. — 294,000 francs.	En 1915.
Anvers-Dam à Eeckeren : Relèvement de la ligne de la Hollande, modifications aux voies principales et travaux divers.	247,700 »	Les travaux de remblais se poursuivent. — 155,000 francs.	Indéterminée.
Anvers-Nord : Etablissement de voies autour des nouvelles darses en construction et aménagement de la station d'Austruweel	1,887,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 685,000 francs.	En 1915.
Arlon : Allongement de la gare aux cokes et amélioration des installations à voyageurs.	700,000 »	Les travaux d'allongement de la gare aux cokes et de reconstruction du viaduc inférieur de la route de Sesselich sont en cours d'exécution. — 400,000 francs.	En 1914.
Athus : Aménagement transitoire.	1,225,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 1,200,000 francs.	En 1916.
Athus à la Meuse : Travaux relatifs à la mise à double voie de la ligne entre les stations de Bertrix et de Gedinne.	1,136,563 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 461,000 francs.	En 1914.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	Etat actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Bertrix : Aménagement transitoire.	150,000 »	Les terrains sont acquis et les travaux de remblais se poursuivent. — 520,000 francs.	En 1914.
Bertrix à Muno : Construction de la ligne.	17,160,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 2,900,000 francs.	En 1914.
Bois de Breux : Transformation en station de la halte.	225,000 »	Les terrains sont acquis; les travaux de terrassement pour l'établissement de l'assiette de la voie se poursuivent. — 150,000 francs.	En 1914.
Bressoux : Construction d'une gare à marchandises.	4,600,000 »	On achète les terrains — 2,950,000 francs.	Indéterminée.
Bruges : Détournement de la ligne de Bruges à Courtrai entre les stations de Bruges et Lophem. Construction d'ouvrages et établissement des voies principales pour trains de marchandises entre Oostcamp et la nouvelle gare de Bruges. Relèvement de la ligne de Gand à Bruges, aux abords de cette dernière station.	1,545,000 »	En cours d'exécution — 1,518,000 francs.	En 1914.
Bruges : Aménagement de la nouvelle gare. Construction d'une remise aux locomotives, en béton armé, avec dépendances et creusement d'un bassin réservoir. Construction d'un bâtiment à divers usages.	780,000 »	Ces travaux qui constituent la première étape de l'aménagement de la nouvelle gare de Bruges sont en cours d'exécution. Tous les terrains pour cet aménagement sont achetés et des études se font pour le bâtiment des recettes prévu au plan programme. — 660,000 francs.	En 1914.
Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre : Construction de la ligne et installation de la nouvelle gare de Gand-Saint-Pierre (non compris le bâtiment).	27,757,500 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 7,450,000 francs.	La section de Denderleeuw à Gand-Saint-Pierre en 1914.
Bruxelles-Midi : Établissement d'une nouvelle gare à marchandises à la Petite-Ile (non compris les bâtiments, hangar aux marchandises, etc.) y compris le relèvement des lignes vers Hal et vers Luttre.	10,000,000 »	En cours d'exécution. — 7 millions 555,000 francs.	En 1915.
Bruxelles-Midi : Construction d'un hangar à marchandises.	1,291,000 »	En cours d'exécution. — 600,000 francs.	En 1914.
Charleroi-Sud : Nouvel aménagement de la gare et de la dépendance de Charleroi-Sud-Quai.	4,100,000 »	Le nouvel aménagement de la gare est partiellement terminé. Les travaux d'aménagement de la dépendance de Charleroi-Sud-Quai ne peuvent être continués parce que l'Etat ne possède pas encore tous les terrains. — 5,395,000 francs.	Indéterminée.
Châtelineau : Travaux de reconstruction des ouvrages supérieurs établis à la sortie de la station vers Le Campinair.	220,000 »	En cours d'exécution — 220,000 francs.	En 1914.
Chénée : Aménagement . . .	104,000 »	On achète les terrains. — 157,000 francs.	En 1914.
Cheratte : Aménagement . . .	520,000 »	On achète les terrains. — 280,000 francs.	En 1915.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Couillet-Montignies : Aménagement.	2,800,000 »	La première phase de l'aménagement est terminée. La seconde sera entamée après l'établissement de la quadruple voie entre Montignies formation et Châte-lineau. — 1,419,000 francs.	En 1915 ⁽¹⁾ .
Courtrai : Gare de formation. Aménagement.	2,250,000 »	Les terrains sont acquis. Les travaux de terrassements et de pose des voies sont en cours d'exécution. — 781,000 francs.	En 1914.
Courtrai (gare aux marchandises) : Travaux de terrassements, y compris le relèvement des voies de la Flandre occidentale, la construction d'un pont sur la Lys et dérivation de celle-ci et construction d'un pont sur la rue des Blanchisseurs.	684,431 »	Une partie des remblais est exécutée — 614,000 francs	En 1915.
Déplacement du chemin de fer de ceinture de Bruxelles sur le territoire de Schaerbeek	4,757,570 » non compris la signalisation	Les travaux des deux premiers tronçons du détournement sont terminés, mais ces tronçons ne pourront être mis en service que lorsque le troisième tronçon sera achevé. Ceux du dernier tronçon sont en cours d'exécution — 1,080,000 francs.	La 5 ^e section de l'avenue Rogier à la place Armand Steurs, en 1914.
Denderleeuw : Aménagement de la station	1,800,000 »	En cours d'exécution — 661,000 francs.	En 1914.
Dolhain (nouvelle gare à marchandises) : Aménagement de la station (y compris un agrandissement décidé en 1910).	740,000 »	Il reste à réaliser le relèvement des voies principales, travaux qui vont être entamés — 500,000 francs. L'aménagement définitif comprend aussi deux cours aux marchandises mais ces travaux ne s'imposent pas immédiatement.	En 1914.
Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois : Construction de la ligne.	7,627,000 »	On poursuit les acquisitions de terrains et les études des ouvrages d'art — 6,250,000 francs.	Indéterminée.
Fleurus : Aménagement transitoire de la station.	208,000 »	En cours d'exécution. — 59,000 francs.	En 1914.
Gand : Etablissement de la ceinture ouest de Gand et raccordements.	7,000,000 »	Les aqueducs sont construits; les travaux de remblais sont en cours d'exécution. — 5,700,000 francs.	Indéterminée.
Gand : Aménagement des gares de l'agglomération.	3,750,000 »	Les travaux suivent leurs cours. Il reste à établir des ouvrages d'art et une nouvelle gare à marchandises à Gand-Muide. — 480,000 francs. Les remblais et la construction du bâtiment de la nouvelle gare de Gand-Saint-Pierre sont terminés. La transformation de l'ancien hangar aux marchandises de Gand-Sud en locaux pour divers services est en cours.	En 1914.
Gembloux : Aménagement définitif.	4,800,000 »	Les acquisitions de terrains viennent d'être entamées. — 4,800,000 francs.	En 1920.

(1) Date approximative. L'établissement du pont sur la Sambre, que comporte l'aménagement, devant se concilier avec le détournement de cette rivière projetée par le Département des Travaux publics.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Haine-Saint-Pierre (gare aux voya- geurs) : Aménagement.	750,000 »	En cours d'exécution. — 520,000 francs.	En 1915.
Haine-Saint-Pierre (gare de forma- tion) : Aménagement.	2,000,000 »	Les remblais préalables à la pose des voies et les travaux de con- struction du viaduc sont en cours d'exécution. — 1,800,000 francs.	En 1916.
Hasselt : Aménagement . . .	761,000 »	En cours d'exécution. — 400,000 francs	En 1916
Hasselt: Terrassements et ouvrages d'art en vue du déplacement de la bifurcation de Hasselt vers Diest et vers Maeseyk.	865,000 »	Les terrassements sont entamés. — 816,000 francs	En 1915.
Herstal : Aménagement de la sta- tion.	510,000 »	L'aménagement provisoire a été réalisé; les terrassements pour l'aménagement définitif sont en cours d'exécution, le bâtiment des recettes est en construction; il reste, indépendamment des travaux de voies à construire, le hangar aux marchandises. — 220,000 francs.	En 1914.
Huccorgue : Aménagement . . .	205,000 »	Les travaux d'aménagement tran- sitoire sont en cours d'exécution. — 164,000 francs. Cet aména- gement transitoire pourra suffire pendant quelques années.	En 1914.
Jemelle : Aménagement définitif de la station.	3,485,000 »	En cours d'exécution. — 2,000,000. — 110,000 francs.	En 1917.
Jemeppe-sur-Sambre : Établisse- ment d'un tablier métallique sur la Sambre pour le raccordement de la ligne de Gembloux-Jemeppe- sur-Sambre à la ligne de Char- leroi à Namur et mise à double voie de la ligne de Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre.	645,000 »	Les travaux sont en cours d'exé- cution. — 525,000 francs.	En 1914.
Louvain : Aménagement de la sta- tion y compris la construc- tion d'abris pour voyageurs.	7.130,000 »	Pour terminer les travaux faisant l'objet de l'estimation ci-contre, il reste à construire l'abri sur le premier trottoir de la gare et les caniveaux pour le chauf- fage des trains, travaux dont le coût est estimé à 100,000 francs et qui s'exécuteront en 1914. L'époque à laquelle on éta- blira ces abris sur les autres trottoirs de la même gare n'est pas déterminée. Il reste aussi à réaliser l'amé- nagement de la gare aux mar- chandises pour lequel on pro- cède à l'acquisition des ter- rains Il n'est pas possible de déter- miner en ce moment, quand ces travaux pourront s'effec- tuer. Il est du reste à remarquer que leur degré d'urgence est moins grand que celui des tra- vaux de la gare aux voyageurs.	En 1914.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	Etat actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Laeken à Bruxelles-Midi : Construction d'un viaduc en béton armé au-dessus de la ligne du chemin de fer de ceinture entre les stations de Bruxelles-Nord-Ouest et de Koekelberg pour le passage du boulevard de la Belgique.	130,000 »	En cours d'exécution. — 130,000 francs.	En 1914.
La Hulpe-Genval : Établissement d'une troisième voie entre ces deux stations et d'une gare latérale à La Hulpe	190,600 »	En cours d'exécution — 50,600 francs.	En 1914.
Landen : Aménagement définitif de la station.	2,850,000 »	Des détournements de transports exigent des extensions des installations de l'aménagement transitoire, ces modifications sont à l'étude et les travaux pourront être terminés en 1915. Ce n'est qu'après cet achèvement que la question de l'aménagement définitif pourra être résolue. Dépense 900,000 francs	En 1915.
Liège à Chênée : Établissement de la quadruple voie entre la bifurcation des Aguesses et Angleur.	420,000 »	En cours d'exécution : 200,000 francs.	En 1914.
Liège - Guillemins. Aménagement de la station. Construction d'une nouvelle remise aux locomotives.	6,275,000 »	Un aménagement transitoire comprenant l'établissement d'une cour aux marchandises à Fragnée, cour constituant une dépendance de cette gare, est en voie de réalisation. Date d'achèvement, 1914. L'aménagement définitif ne pourra être réalisé qu'ultérieurement et il est difficile de fixer une époque pour l'achèvement de ce travail. — 3,400,000 francs.	Indéterminée.
Liège-Vivegnies : Aménagement de la station.	900,000 »	Tous les travaux sont terminés sauf la signalisation définitive qui pourra se faire en 1914. Il restera à construire un nouveau bâtiment des recettes dont la construction immédiate ne s'impose pas et à supprimer les PN de rue des Vignes et du pied du Thiers, qui font l'objet d'une convention conclue avec la ville, approuvée le 30 juillet 1912. La ville achète des terrains nécessaires et l'administration des chemins de fer poursuit l'étude des propositions d'exécution.	Indéterminée.
Liers : Aménagement de la station.	1,225,000 »	L'aménagement transitoire est en cours d'exécution et sera réalisé en 1914. Le bâtiment des recettes sera construit ensuite. L'aménagement définitif ne devra être fait que lorsque les besoins du trafic l'exigeront ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.	Indéterminée.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	Etat actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Meirelbeke : Aménagement définitif de la station.	4,000,000 »	En cours d'exécution. Les travaux ont subi du retard par suite de la mise en faillite d'un entrepreneur. Des mesures sont prises pour terminer l'ensemble des installations dans le courant de 1914. — 1,000,000 de francs.	En 1914.
Marbehan : Aménagement transitoire de la station.	450,000 »	Les travaux ont été statés à cause des difficultés soulevées par la commune de Rulles au sujet de son alimentation d'eau.	En 1916
Melreux : Aménagement	160,000 »	Les terrains sont acquis. Les terrassements et l'aménagement des voies en vue du raccordement au vicinal sont en cours d'exécution. — 50,000 francs.	En 1914.
Monceau-Roux : Aménagement des deux stations.	8,000,000 »	En cours d'exécution. — 4,600,000 francs.	En 1917.
Mons : Aménagement définitif. .	1,500,000 »	En cours d'exécution. — 590,000 francs.	En 1915.
Montignies à Acoz : Construction de la ligne.	2,465,000 »	On poursuit les études et les acquisitions de terrains. — 1,648,000 francs.	En 1918.
Muysen : Construction d'un passage supérieur pour le détournement du chemin de la halte et création d'une cour aux marchandises.	250,000 »	L'ouvrage d'art est en cours d'exécution. — 200,000 francs.	En 1915.
Muysen - Schaerbeek - Hal : Construction de la ligne et établissement de la quadruple voie entre Bruxelles (Q.-L.), et Etterbeek (non compris les bâtiments et les voies).	33,103,700 »	En cours d'exécution. — 8 millions.	Le tronçon Watermael- Etterbeek-Cinquante- naire est livré à l'exploitation, celui de Schaerbeek-Josaphat à Muysen le sera prochainement.
Namur : Aménagement. . . .	6,600,000 »	En cours d'exécution. Les travaux d'établissement du gril et la signalisation électrique la gare vers Charleroi et Bruxelles sont en cours d'exécution. Estimation : 360,000 francs. Les travaux d'aménagement de l'extrémité de la gare vers Liège sont terminés en ce qui concerne la nouvelle cour aux marchandises vers Liège. Il n'est pas possible de déterminer l'époque d'exécution des autres travaux, leur exécution étant subordonnée au déplacement de l'entrepôt de la douane. Estimation : 250,000 francs. En ce qui concerne l'aménagement définitif de Namur on achète les terrains et l'époque de la réalisation est encore indéterminée. Estimation : 6,600,000 francs.	Indéterminée. En 1914
Neckerspoel : Construction d'un bâtiment des recettes, chauffage, abris, auvents, trottoirs, murs de soutènement des voies rapides, etc.	445,000 »	Les travaux de construction et de parachèvement du bâtiment des recettes sont terminés. — 290,000 francs.	En 1914.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Neckerspoel : Aménagement de la nouvelle gare aux marchandises	800,000 »	En cours d'exécution. Il reste à terminer les pavages, les clôtures, l'alimentation d'eau et la rampe à bestiaux puis à construire le hangar aux mar- chandises. Estimation : 450,000 francs.	En 1915.
Ottignies : Aménagement provi- soire.	243,000 »	En cours d'exécution : 238,000 francs.	En 1914.
Pepinster : Aménagement définitif de la station.	1,160,000 »	Les travaux d'un premier aména- gement partiel sont terminés. On poursuit les acquisitions des terrains nécessaires pour le complément de l'aménagement. On réalise l'aménagement. On réalise l'aménagement transi- toire — 550,000 francs.	En 1914.
Ransart à Jumei-Brûlotte. Établis- sement de la double voie.	150,000 »	En cours d'exécution. — 148,000 francs.	En 1914.
Ressaix : Aménagement	200,000 »	Les travaux sont en cours d'exé- cution — 90,000 francs.	En 1914
Schaerbeek : Aménagement de la station.	6,340,000 »	On poursuit l'exécution des tra- vaux préalables à l'aménage- ment du service des voyageurs. Ces travaux comportent : a) des terrassements, la construction d'aqueducs, de voies, etc ; b) l'éta- blissement d'une nouvelle remise aux locomotives, d'un hangar, etc , destinés à remplacer les con- structions qui se trouvent dans le nouveau périmètre du service des voyageurs et qui doivent être dé- molies. — 4,425,000 francs.	Indéterminée (1).
Stavelot : Aménagement de la sta- tion.	300,000 »	On achète les terrains — 293,000 francs.	En 1914
Sterpenich : Aménagement transi- toire.	192,500 »	En cours d'exécution — 21,000 francs.	En 1914.
Tournai : Aménagement de la sta- tion.	4,900,000 »	Travaux en cours d'exécution — 4,073,000 francs.	En 1917.
Verviers-le-Sec : Aménagement.	300,000 »	En cours d'exécution. — 280,000 francs.	En 1915.
Verviers-Est : Aménagement de la station.	400,000 »	En cours d'exécution. — 181,000 francs.	En 1914.
Verviers : établissement d'une nouvelle gare à voyageurs.	5,200,000 »	En cours d'exécution Il sera pro- cédé incessamment à la mise en adjudication du bâtiment des recettes. — 1,990,000 fr.	En 1915.
Visé : Aménagement de la station.	1,650,000 »	On achète les terrains — 1 mil- lion 379,000 francs.	Indéterminée.
Walcourt à Treignes : Travaux de mise à double voie de la ligne.	4,293,000 »	Les travaux sont en cours d'exé- cution. La section de Walcourt à Silenrieux a été mise en ser- vice le 8 avril 1915. Celle de Silenrieux à Nismes le sera en 1914. Celle de Nismes à Trei- gnies en 1916. — 2,063,000 francs.	En 1916

(1) L'achèvement des travaux qui se lient à l'exécution de la jonction Nord-Midi est prévu pour la fin de 1915

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	Etat actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés
Wandre : Aménagement de la station.	230,000 »	Les terrains sont acquis; l'aménagement transitoire est sur le point d'être terminé. — 144,000 francs	—
Waremmé : Aménagement et construction d'un nouveau bâtiment des recettes.	288,200 »	Les travaux de construction du bâtiment des recettes sont en cours d'exécution Les terrains pour l'extension des installations des voies sont acquis. — 163,500 francs.	En 1914.
Weerde à Malines : Relèvement et mise à quatre voies de la ligne (remblais, ouvrages d'art, voies).	2,400,000 »	Les remblais et la construction des ouvrages d'art sont en cours d'exécution — 1,278,000 francs. — On pose les voies.	En 1915
Welkenraedt : Aménagement définitif de la station.	4,000,000 »	Les terrassements pour permettre l'établissement des installations définitives à voyageurs sont terminées. Il en est de même d'une partie des installations du service des marchandises. Il reste à achever ces derniers travaux, à construire un bâtiment pour la douane, un pour bureaux, une nouvelle cour aux marchandises, à supprimer le P. N. de la gare, à construire un nouveau bâtiment des recettes, une remise aux locomotives et à réaliser la signalisation. Dépense : 2,600,000 francs.	En 1917.
Transformation du block-système à voie ouverte en block à voie fermée sur diverses lignes du réseau.	353,000 »	Les travaux sont en cours d'exécution. — 20,000 francs.	En 1914.

B. — Travaux pour lesquels des crédits spéciaux ont été votés.

DÉSIGNATION très sommaire des travaux en cours.	MONTANT de la dépense totale prévue.	DATE DU VOTE du premier crédit par la Chambre.	MONTANT du premier crédit.	DATE DU VOTE et montant des crédits supplé- mentaires votés.	MODIFICATIONS SURVENUES. — Montant		ÉTAT ACTUEL DES TRAVAUX. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
					des prévisions nouvelles.	et des crédits votés de ce chef		
Jonction directe à Bruxelles des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges Exécution de la convention conclue entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	56,000,000 »	Loi du 10 mai 1900, qui a accordé un crédit global de 10 millions de francs pour l'ensemble des travaux de construction de lignes nouvelles, d'aménagement des gares de Bruxelles et jonction Nord-Midi avec gare centrale.	»	26 août 1903 5,000,000 » 24 mai 1906 5,000,000 » 24 mai 1906 5,000,000 » 18 août 1907 5,000,000 » 16 septembre 1908 8,000,000 » 17 août 1909 4,000,000 » 17 août 1909 28,567,704 » 25 mai 1910 4,000,000 » 7 août 1911 2,000,000 » 18 mai 1912 2,000,000 » 30 août 1915 1,700,000 »	»	»	On poursuit les acquisitions d'immeubles. Il a été dépense 56 millions 861,552 francs, 19 centimes pour l'exécution de la convention conclue avec la Ville de Bruxelles, et fr. 42,717,951,94 pour la jonction directe à Bruxelles des parties Nord et Sud du réseau, soit en tout 79 millions 379,484 francs, 15 centimes. Les travaux relatifs à la section comprise entre la gare du Midi et la rue des Briggittines sont en cours, ainsi que les travaux pour l'assèchement du terre-plein de la halte centrale. Les travaux de voûtement de la gare centrale à l'emplacement de la future rue Courbe seront entamés prochainement. N B. — Sur le crédit de 28,567,704 francs, voté en 1909, il a été liquidé à ce jour 28 millions 270,502 francs 75 centimes, qui sont compris dans la somme de 42 millions 717,951 francs 94 centimes ci-dessus.	En 1917 (1)

(1) Sauf nouvelles entraves à résulter, notamment, de la poursuite des instances en expropriation judiciaire des terrains

Annexe C.**MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.****Relevé des principaux travaux en cours d'exécution.****ADMINISTRATION DES POSTES.**

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Anvers : Agrandissement de l'hôtel central des postes, bâtiment vers la place Verte, etc	485,000 »	Locaux vers la place Verte en élévation. — 555,000 francs.	Courant 1915, sauf parachèvement.
Bruxelles (I) : Construction rue du Fossé-aux-Loups :		Bâtiment en élévation. — 350,000 francs.	Courant 1915.
a) Acquisition	485,689 »		
b) Construction	500,000 »		
Eecloo : Aménagement d'un local pour la poste :		Travaux en cours. — 50,000 francs.	Commencement 1914, sauf peintures, etc
a) Acquisition.	65,000 »		
b) Aménagement.	30,000 »		
Gand (I) : Décoration de l'hôtel des postes et des télégraphes, sculptures, etc.	118,500 »	Travaux terminés. 1,000 francs. En outre, il y a lieu de prévoir une somme de 15,000 francs pour sacrifice à consentir à l'effet de mettre fin aux revendications de l'entrepreneur et des architectes.	1914.
Knocke : Construction d'un bâtiment des postes :		Travaux en cours. — 71,500 francs.	Courant 1914, sauf peintures, etc.
a) Acquisition.	21,760 »		
b) Construction	71,500 »		
Mons : Construction d'un hôtel des postes, des télégraphes et des marchandises :		Travaux d'élévation en cours — 23,000 francs.	Courant 1914.
a) Acquisition	96,382 »		
b) Construction	280,000 »		
Tournai (II) : Construction d'un bâtiment des postes :		Bâtiment sous toit — 3,500 francs	Fin 1913, sauf peintures, etc.
a) Terrains du chemin de fer.	»		
b) Construction	90,000 »		
Waremme : Construction d'un bâtiment des postes :		Bâtiment sous toit. — 13,000 francs.	Fin 1913, commencement 1914, sauf peintures, etc.
a) terrain du chemin de fer .	»		
b) construction	52,000 »		

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Description très sommaire des travaux en cours.	Montant de la dépense totale prévue.	État actuel des travaux. — Dépense à faire pour leur achèvement.	Époque probable à laquelle les travaux seront terminés.
Bruges (Centre) : Appropriation de l'immeuble acquis par l'État pour l'installation des services des postes, des télégraphes et des téléphones.	280,000 » environ .	Une décision définitive n'est pas intervenue.	
La Louvière : Locaux pour le bureau central des téléphones et pour la section technique.	105,000 »	Les études ne sont pas terminées.	
Mons : Travaux d'agrandissement du bureau central des téléphones.	146,000 »	Les travaux sont en cours	Octobre 1914